



Note de préparation au comité syndical du 10 février 2020

à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)

DÉLIBÉRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

1- Affectation des résultats.....	1
2- Vote du Budget 2020.....	3
3- Vote des participations 2020.....	9
4- Travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit et traitement des iscles – campagne 2020.....	11
5- « Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes – année 2020-2020 ».....	11
6- Étude sur les aléas (action 1 du POIA).....	12
7- Programme d'informations - 2019-2020 (actions 3.1 et 3.2 PAPI).....	12
8- Panneaux d'information (action 3.1 du PAPI d'intention).....	13
9- Supports de communication (action 3.1 du PAPI d'intention).....	13
10- Trame pour les DICRIM sur le territoire d'action du SMIGIBA (action 3.5 du PAPI d'intention).....	14
11- Acquisition de stations de mesures (action 4.1.2 du PAPI d'intention).....	14
12- Suite des études d'endiguements du Grand Buëch (action 6.2 du PAPI d'intention).....	15
13- Stratégie de gestion de l'inondation sur plusieurs secteurs clés (action 6.3 du PAPI d'intention).....	16
14- Étude de l'élargissement de la Blaisance (action 6.4 du PAPI d'intention).....	16
15- Étude sur le rif de l'Arc (action 6.5 du PAPI d'intention).....	17
GEMAPI – étude SOCLE.....	17
Étude prospectives post contrat de rivière.....	18

1- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Contexte :

Sur la base du compte de gestion et du compte administratif, les résultats sont établis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	297 413,92 €	368 025,90 €	829 298,54 €
Recettes	271 795,39 €	248 509,02 €	759 390,90 €
Report 2018	237 362,59 €		197 571,69 €
Résultat à reporter	211 744,06 €		127 664,05 €

Projet de délibération n°2020_001 :

Décide d'affecter le résultat 2019 sur le budget 2020 de la manière suivante :

- Investissement : 127 664,05 € au compte 001 (recettes)
- Fonctionnement : 211 744,06 € au compte 002 (recettes)

2- VOTE DU BUDGET 2020

Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

En recettes à la somme de : **1 887 827,64 €**

En dépenses à la somme de : **1 887 827,64 €**

Le budget 2020 est présenté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	222 761,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	430 867,04 €
65	Autres charges de gestion courante	27 511,80 €
66	Charges financières	2 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €
014-7398	Atténuation de produits	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	55 371,54 €
042-6811	Dotations aux amortissements	185 543,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		962 454,38 €

Recettes prévisionnelles

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
74	Dotations et participations	649 147,33 €
042	Reprise de subventions	185 543,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	127 664,05 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		962 454,38 €

Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre BP 2019 et BP 2020

DÉPENSES de fonctionnement - Comparaison BP 2019 et BP 2020				
Chapitre	Libellé	2019	2020	Différence
011	Charges à caractère général TOTAL (frais de structures + études + frais d'acte)	303 841,00 €	222 761,00 €	-81 080,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	411 867,14 €	430 867,04 €	18 999,90 €
65	Autres charges de gestion courante	28 251,25 €	27 511,80 €	-739,45 €
66	Charges financières	2 301,16 €	2 400,00 €	98,84 €
67	Charges exceptionnelles/titres annulés	21 468,00 €	25 000,00 €	3 532,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
014-7489	Atténuation de produit	20 000,00 €	10 000,00 €	-10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	120 376,72 €	55 371,54 €	-65 005,18 €
042-6811	Dotations aux amortissements	185 661,00 €	185 543,00 €	-118,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 096 766,27 €	962 454,38 €	-134 311,89 €

Fonctionnement : Détails des dépenses prévisionnelles

011 - Charges à caractère général :

Études et recherche :

- * Plan de gestion des alluvions de la Méouge (PAPI)
- * Étude agricole sur parcelles en zone inondable, 26, 05 et 04 (PAPI)
- * Vision analytique du risque inondation (PAPI)
- * Vision ressentie des zones à protéger (POIA)
- * Définition concertée des zones à protéger (PAPI)
- * Stratégie de gestion en dehors des systèmes d'endiguement (PAPI)
- * Gestion de crise (POIA)
- * Révision des statuts du SMIGIBA (Contrat de rivière)

Maintenance :

- * Stations de mesures de débit (Contrat de rivière)
- * Site internet (Contrat de rivière)
- * Extincteurs
- * Copieur

Catalogues et imprimés :

- * Bulletin annuel d'information (Contrat de rivière)

Autres service extérieurs :

- * Sensibilisation des scolaires (PAPI et POIA)
- * Sorties Natura 2000
- * Panneaux Natura 2000 : infographie et impression
- * Support de communication pour le public (PAPI et POIA)
- * Conférences (PAPI et POIA)
- * Réunions thématiques à destination des acteurs locaux (PAPI et POIA)
- * Fiches pratiques d'informations (PAPI)
- * Création base de données SIG (POIA)

012 - Charges de personnel :

Comparaison 2020 /2019 : 8,5 ETP (2020) / 7,66 ETP (2019)

→ CDD : 3 ingénieurs en 2020 / 3 ingénieurs en 2019 (A. Bizart, J. Hoffmann, C. Gand)

Augmentation du temps de travail sous forme d'heures complémentaires pour mettre en œuvre les actions environnement du PAPI d'intention

+ 20% poste ingénieur Natura 2000 Cézuze/Manteyer

→ CDI : 1 technicien de rivière (C. Ruhl) et 2 ingénieurs en 2020 (E. Hustache, A. Gourhand) / idem en 2019

→ Titulaires :

* 2 secrétaires/comptables en 2020 / 2 secrétaires/comptables en 2019 (H. Sciamma, G. Barrere)

* 1 ingénieur en 2020 / 1 ingénieur en 2019 (C. Vassas)

* Titularisation : 0 en 2019 / 0 en 2019

→ Vacataire : 0 vacataire en 2020 / 1 ingénieur en 2019 (S. Lejeune) 3 mois

→ Actualisation des indices : conforme au plan de carrière et à la loi

65 - Indemnités des élus :

Président + 3 vice-présidents

67 - Charges exceptionnelles :

Remboursement des subventions trop perçues

22 - Dépenses imprévues

023 – Virement à la section d'investissement

042-6811 – Amortissements

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2019	Prévisionnel 2020	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	18 960,00 €	98 169,68 €	117 129,68 €
21	Immobilisations corporelles	86 160,00 €	55 680,00 €	272 294,85 €
	Immobilisations corporelles : Achat locaux	130 454,85 €		
23	Immobilisations en cours	5 220,00 €	188 954,68 €	229 260,58 €
	Immobilisations en cours : Travaux	35 085,90 €		
020	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €
040-139	Reprise de subventions		185 543,00 €	185 543,00 €
041-2331	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	92 145,15 €		92 145,15 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		368 025,90 €	557 347,36 €	925 373,26 €

Recettes prévisionnelles

Recettes prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2019	Prévisionnel 2020	BP 2020
13	Subventions d'investissement	72 894,59 €	209 828,75 €	282 723,34 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		10 376,89 €	10 376,89 €
021	Virement de la section de fonctionnement		55 371,54 €	55 371,54 €
040-28	Amortissements		185 543,00 €	185 543,00 €
001	Résultat d'investissement		211 744,06 €	211 744,06 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	175 614,43 €		175 614,43 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		248 509,02 €	676 864,24 €	925 373,26 €

Evolution des dépenses prévisionnelles d'investissement entre BP 2019 et BP 2020

DÉPENSES d'investissement - Comparaison BP 2019 et BP 2020				
Chapitre	Libellé	2019	2020	Différence
20	Immobilisations incorporelles	108 229,52 €	117 129,68 €	8 900,16 €
21	Immobilisations corporelles	95 960,00 €	141 840,00 €	45 880,00 €
	Immobilisations corporelles: Achat locaux	222 600,00 €	130 454,85 €	-92 145,15 €
23	Immobilisations en cours	175 475,72 €	194 174,68 €	18 698,96 €
	Immobilisations en cours: Travaux	35 085,90 €	35 085,90 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
040-139	Reprise de subventions	185 661,00 €	185 543,00 €	-118,00 €
041-2331	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	92 145,15 €	92 145,15 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		944 157,29 €	925 373,26 €	-18 784,03 €

Investissement : Détails des dépenses prévisionnelles par chapitre

20 - Immobilisations incorporelles :

PAPI : Suite étude endiguement Grand Buëch : concertation et avant projet détaillé
Élargissement de la Blaisance (actualisation dossier loi sur l'eau)
Étude du Rif de l'Arc

21 - Immobilisations corporelles :

CDR : Matériel informatique
Équipements divers

PAPI : Repères de crues

Définition d'un programme de surveillance en crue : Acquisition de stations de mesure de débit en crue (POIA + PAPI)
Jaugeages en crue

POIA : Panneaux d'informations / informations au public

Locaux : Acquisition locaux du SMIGIBA

Véhicule : Acquisition

23 - Immobilisations en cours :

CDR : Traitement des iscles et travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit – campagne 2020
Stations de mesure des débits d'étiage : acquisition petit matériel (maintenance, sondes thermiques)

Locaux : Travaux éventuels dans les nouveaux locaux du SMIGIBA ?

Interventions post crue

020 - Dépenses imprévues :

Réserve

040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections

041 - Opérations patrimoniales

1641 – Emprunts et dettes assimilées

Présentation générale

Dépenses	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	962 454,38 €	1 887 827,64 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	925 373,26 €	
Recettes	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	962 454,38 €	1 887 827,64 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	925 373,26 €	

Projet de délibération n°2020_002 :

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2020, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **1 887 827,64 €**

En dépenses à la somme de : **1 887 827,64 €**

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail présenté ci-dessus

3- VOTE DES PARTICIPATIONS 2020

Contexte :

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2020 s'élèvent à **231 666,19 €** au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires dans la continuité du contrat de rivière et la poursuite des actions inscrites dans le PAPI d'intention.

Les participations en fonctionnement s'élèvent à 196 631,40 € et en investissement à 35 034,78 €. Les actions qui relèvent de la GEMAPI représentent 86 015,68 € et celles qui sont hors GEMAPI sont de 145 650,51 €.

Projet de délibération n°2020_003 :

- D'approuver les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2020 pour un montant total de **231 666,19 €**

EPCI	Participations totales 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	82 747,64 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	130 454,57€
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	16 778,53 €
Communautés de communes Diois	1 685,44 €
TOTAL	231 666,18 €

- D'approuver la répartition suivante en Fonctionnement et investissement de ces participations :
 - Participations qui relèvent du fonctionnement

EPCI	Participations Fonctionnement 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	70 233,75 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	110 725,98 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	14 241,12 €
Communautés de communes Diois	1 430,55 €
TOTAL	196 631,40 €

- Participations qui relèvent de l'investissement

EPCI	Participations Investissement 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	12 513,89 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	19 728,59 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme	2 537,41 €

Provençale	
Communautés de communes Diois	254,89 €
TOTAL	35 034,78 €

- D'approuver la répartition suivante en GEMAPI/hors GEMAPI de ces participations :
 - Participations qui relèvent de la GEMAPI

EPCI	Participations GEMAPI 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	30 723,50 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	48 436,67 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	6 229,72 €
Communautés de communes Diois	625,79€
TOTAL	86 015,68 €

- Participations qui relèvent du hors GEMAPI

EPCI	Participations HORS GEMAPI 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	52 024,14 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	82 017,90 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	10 548,80 €
Communautés de communes Diois	1 059,65 €
TOTAL	145 650,50 €

4- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET DU LIT ET TRAITEMENT DES ISCLES — CAMPAGNE 2020

Contexte :

Le SMIGIBA réalise depuis 2009 des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit des cours d'eau présents sur le bassin versant du Buëch ainsi que des travaux d'entretien des iscles. Ces travaux s'intègrent dans le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des berges et du lit sur le bassin versant du Buëch et sont conformes à la déclaration d'intérêt général. Tous les ans, un diagnostic technique réalisé par le SMIGIBA actualise les tronçons sur lesquels intervenir. Pour 2020, les travaux se dérouleront en priorité sur les affluents et en fonction des besoins suite aux crues de l'automne 2019.

Projet de délibération n°2020_004 :

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi

que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **40 000 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
 - Agence de l'eau : 30 % soit 12 000 € HT
 - Conseil régional PACA : 30 % soit 12 000 € HT
 - Conseil départemental 05 : 20 % soit 8 000 € HT
 - SMIGIBA : 20 % soit 8 000 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

5- « PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL DU MASSIF DES ALPES — ANNÉE 2020 »

Contexte :

Le SMIGIBA bénéficie du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes depuis juillet 2018 (la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'à fin août 2019, l'autorité de gestion du FEDER représentée par la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 août 2021, l'état a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 décembre 2018 au titre du FNADT).

L'opération « Gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents » est programmée de septembre 2018 à août 2021.

Il faut noter que la subvention de la Région Sud PACA est attribuée pour une année car il s'agit d'un programme pluriannuel et il convient de délibérer chaque année pour déposer une demande de subvention à la Région.

Le montant du POIA pour les actions en fonctionnement sur l'année 2020 a été révisé et estimé à 100 941,89 € TTC contre 106 267,26 € TTC prévu initialement dans la délibération DE_2019_039.

Le plan de financement pour 2020 pour les actions en fonctionnement :

FEDER	50 % soit	50 470,95 €TTC
Etat-FNADT	15 % soit	15 141,28 €TTC
Conseil Régional PACA	15 % soit	15 141,28 €TTC
SMIGIBA	20 % soit	20 188,38 €TTC
TOTAL		100 941,89 €TTC

Projet de délibération n°2020_005 :

- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à déposer le dossier de demande de subvention FNADT pour l'année 2020 dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes pour instruction;
- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à signer tout document relatif à cette subvention.

6- INFORMATION À DESTINATION DU PUBLIC - PROGRAMME 2020-2021 (ACTION 3.1 DU PAPI D'INTENTION)

Contexte :

Dans le cadre du PAPI d'intention, des opérations de communication sont prévues et visent la sensibilisation des scolaires ainsi que des conférences à l'attention du grand public.

Projet de délibération n°2020_006 :

D'ENGAGER le programme 2020-2021 relatif à l'information à destination du public tel que précisé dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 3.1 année 2020-2021 – sensibilisation des scolaires, conférences Grand Public),

D'AUTORISER le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 9 600 € TTC auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

État – FPRNM	50 % soit	4 800 € TTC
Conseil Régional PACA	30 % soit	2 880 € TTC
SMIGIBA	20 % soit	1 920 € TTC

D'AUTORISER le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

7- HEURES COMPLÉMENTAIRES

Contexte :

La mise en œuvre de certaines actions du PAPI et du POIA, notamment l'action de création d'un observatoire à l'échelle du territoire du Buëch engendre un accroissement de travail temporaire. Il est proposé que ce travail supplémentaire soit réalisé en interne par le poste d'ingénieur Natura 2000 chargé de l'animation des sites « Bec de Crigne », « Céüse, montagne d'Aujourd, Pic de Crigne et montagne de Saint Genis » et « Marais de Manteyer » à compter du 12 février 2020 pour une durée de travail complémentaire de 7 heures hebdomadaires.

Projet de délibération n°2020_007 :

- D'autoriser la mise en place des heures complémentaires pour les agents de catégorie A ;
- D'autoriser pour le poste suscité la mise en place de 7 heures hebdomadaires complémentaires à compter du 12 février 2020 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces heures complémentaires.

8- APPROBATION DES STATUTS LOGICIEL DE COMPTABILITÉ AGEDI

Contexte :

Le fournisseur de logiciel de comptabilité AGEDI change de statuts et passe d'un syndicat mixte fermé à un syndicat mixte ouvert. Les adhérents doivent délibérer pour approuver les nouveaux statuts.

Projet de délibération n°2020_008 :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Président, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.